

**Rapport annuel de
la commission communale
pour l'accessibilité**

Ville de Dourdan

2020

THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics.....	5
3. Services de transports collectifs et intermodalité.....	6
4. Cadre bâti – Établissements recevant du public.....	7
5. Cadre bâti - Logements.....	8
6. Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	9
7. Conclusion – Fiche de synthèse.....	10

1. Données générales

1.1. Informations administratives de la commune

La commune de Dourdan est située au Nord-Ouest de l'Essonne, à proximité des Yvelines et de l'Eure-et-Loir, elle compte 10 990 habitants. Ses coordonnées sont les suivantes :

Hôtel de Ville
Esplanade Jean Moulin – BP 70107
91410 DOURDAN CEDEX

Personne administrative référente :

Caroline Renoncé
01.60.81.17.83

1.2. Informations administratives de la CCA

La Commission Communale pour l'Accessibilité, ci-après dénommée CCA, a été créée le 21 novembre 2014, et ses missions sont les suivantes :

- Dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Ad'AP d'une part, et ceux qui sont accessibles aux personnes handicapées d'autre part ;
- Etre destinataire des projets d'Ad'AP concernant les ERP situés sur le territoire communal et des documents de suivi de l'exécution des travaux prévus dans ces Ad'AP ;
- Etablir et présenter annuellement au Conseil municipal un rapport sur ces différents aspects.

Les membres de la CCA, désignés par arrêté du 2 mai 2016, étaient les suivants :

- Les représentants de la commune :

- Madame Maryvonne BOQUET, Maire de la Commune,
- Mme Catherine AUBERT, 2^{ème} Adjointe chargée des Solidarités, des Personnes âgées, du Logement, de la Santé et du Handicap,
- Mme Sylvine HENDELUS, 4^{ème} Adjointe chargée du Commerce, du Tourisme et des Transports,
- M. Didier LECRENAIS, Conseiller municipal délégué aux Travaux,
- Mme Claudine KIEFFER, Conseillère municipale déléguée aux Conseils de quartiers et à la surveillance des opérations funéraires,

- Les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique :

- L'Association des Handicapés de Dourdan et son canton,
- L'Inter Association Dourdan Essonne Sud,
- L'A.P.A.E.I. Sud Essonne,
- L'Association des Paralysés de France,

- Les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées :

- L'Union Nationale des Retraités et des Personnes Âgées de Dourdan,
- L'Association Entraide,
- L'Association Généralettes,

- Les représentants des acteurs économiques :
 - L'Association de commerçants Cœur de ville Dourdan,
- Les représentants d'autres usagers de la ville :
 - 2 usagers en fauteuil roulant.

A compter du 9 novembre 2020, suite aux élections municipales, deux groupes de membres ont été modifiés comme suit :

- Les représentants de la commune :
 - Monsieur Paolo DE CARVALHO, Maire de Dourdan,
 - Madame Isabelle PRADOT, 3^{ème} adjointe au Maire déléguée à la solidarité, au handicap, aux actions intergénérationnelles et au logement,
 - Madame Estelle PARANT, 5^e adjointe au Maire chargée du scolaire et périscolaire,
 - Monsieur Laurent LARREGAIN, Conseiller municipal délégué aux travaux, à l'aménagement du territoire et au développement économique,
 - Monsieur Sébastien COMBELLES, Conseiller municipal délégué à la coordination événementielle et au centre équestre municipal,
- Les représentants d'autres usagers de la ville :
 - 1 usager en fauteuil roulant.

Compte tenu de l'intérêt de tous les membres pour l'ensemble des problématiques liées à l'accessibilité, tous les membres de la CCA sont conviés à chacune des réunions de la commission.

Sur l'année 2020, la commission s'est réunie 2 fois :

- 5 mars : visite du nouveau bâtiment périscolaire et associatif à l'école Charles Péguy et avancement de la rampe d'accès à l'église,
- 18 décembre : présentation de la nouvelle équipe municipale et bilan de l'année 2020.

2. Voirie et espaces publics

2.1. État d'avancement – Document d'accessibilité

L'élaboration du document Plan de Mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) était prévue au budget 2015, mais la réglementation de 2014 a imposé la création en 2015 d'un agenda d'accessibilité programmée pour les ERP et les IOP.

Ainsi, cela a conduit à utiliser à cette fin le budget prévu initialement pour le PAVE, et, par voie de conséquence, à reporter l'élaboration du PAVE, la priorité étant donnée à présent à la mise en œuvre de l'Ad'AP.

Le PAVE sera proposé au budget prévisionnel de 2021.

2.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Les travaux de réfection de la voirie sont réalisés et contribuent à sa mise en accessibilité. En 2020, ont été effectués la fin des travaux de réfection de la rue Gaston Lesage avec sécurisation et mise en accessibilité des trottoirs et passages piétons.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

La Ville de Dourdan est desservie par 2 gares RER (ligne C) et par 13 lignes de bus.

Concernant les arrêts de bus, une programmation de travaux a été élaborée par la Commune pour faire partie intégrante de l'Ad'AP du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA Ad'AP) du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) en 2015.

3.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Le STIF ne subventionne les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt que si les travaux prévus sur une même ligne de bus sont programmés sur 4 ans au maximum. Or, la configuration de Dourdan ne peut répondre favorablement à cette contrainte actuellement, étant donné qu'une seule et même ligne de bus dessert la grande majorité des points d'arrêts de la commune. Aussi, la Ville de Dourdan ne déposera de dossier de demande de subvention auprès du STIF qu'une fois une grande partie des travaux déjà réalisés, sans subvention, donc sur une période plus importante que prévue dans la programmation transmise au STIF dans le cadre du SDA Ad'AP.

Les gares RER font l'objet depuis 2016 d'importants travaux de mise en accessibilité qui ont été terminés en 2020 (ascenseurs). Il conviendra à présent d'augmenter le nombre de place PMR à proximité de l'entrée de la gare pour répondre aux nouveaux besoins.

En 2019-2020, deux arrêts (« Les Peupliers – Résidence du Parc » dans les deux sens) de bus ont été mis en accessibilité rue Gaston Lesage, dans le cadre des travaux de cette voie.

4. Cadre bâti – Établissements recevant du public

4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

La Commune possède 33 établissements recevant du public (ERP) qui ont tout d'abord fait l'objet d'une programmation de travaux de mise en accessibilité dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sur une durée de 6 ans.

Cet Ad'AP a ensuite été complété cette année par l'ajout des Installations Ouvertes au Public, au nombre de 20. Aussi, au vu de l'importance du patrimoine, l'Ad'AP final validé le 29 juin 2016 par le Préfet comporte une programmation sur 9 ans et porte le numéro 091 200 15 2 0104.

Un bilan d'étape sur la mise en œuvre de l'Ad'AP au terme de la première année a été transmis au Préfet le 30 juin 2017.

4.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

En 2020, la mise en accessibilité de l'hôtel de ville s'est poursuivie avec la mise en place d'un visiophone pour accéder aux différents services municipaux.

Une rampe d'accès à l'entrée de l'église a été créée suite à plusieurs années d'études. Cette rampe a fait l'objet d'un projet délicat car il concerne un bâtiment classé patrimoine historique. Une grosse pierre, dont la petite partie qui dépasse du sol gêne le passage, posera des questions d'ordre technique si elle devait être retirée comme demandé par la commission.

Les sanitaires publiques des Halles ont été refaits et mis aux normes.

Les vestiaires, sanitaires et circulations des tennis ont également été mis aux normes, les travaux sont presque terminés.

Cadre bâti - Logements

4.3. État d'avancement –Documents d'accessibilité

Le recensement de l'offre de logements accessibles n'a pas encore été abordé.

4.4. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Aucun maître d'ouvrage public ou privé n'a sollicité la commission.

Dans le parc social, il est recensé 15 logements accessibles, et 10 nouveaux en 2020 créés en rez-de-chaussée à l'occasion de travaux de réfection tous les immeubles de la résidence du Parterre.

12 logements sont prévus pour pouvoir facilement être rendus accessibles en cas de besoin

5. Gouvernance, coordination et conseil/expertise, formations

L'ensemble des thématiques concernant l'accessibilité est suivi par la commission communale pour l'accessibilité. Compte tenu de l'avancement de la commune et du calendrier imposé par la loi de 2014 sur l'accessibilité, le domaine de la voirie est traité au fur et à mesure des rénovations.

Avant chaque projet de travaux sur site appartenant à la Ville, l'avis de la commission est recueilli avant et après travaux sur tous les points pour lesquels elle estime utile d'y effectuer des aménagements. Ces préconisations sont notées sous forme de compte-rendu de visites et sont, soit intégrées dans les projets de travaux, soit refusées et, dans ce cas, le refus est justifié.

En 2020, la commission a été sollicitée pour les travaux du bâtiment périscolaire et associatif dans le groupe scolaire Charles Péguy et pour l'avancement des travaux de création de la rampe d'accès à l'église.

5.1. Voirie et espaces publics

1. Date d'élaboration du PAVE : à venir

5.2. Services de transports collectifs et intermodalité

2. Date d'élaboration de la programmation pour le SDA ADAP d'Ile-de-France : 26 juin 2015
 3. Nombre de lignes :
 - 13 lignes de bus, dont une interne à Dourdan composée de plusieurs sous-lignes
 - 1 ligne de RER (ligne C)
 4. Nombre de points d'arrêts diagnostiqués :
 - 34 points d'arrêts de bus (dont 6 impossibilités techniques avérées)
 - 2 gares RER, en cours de travaux de mise en accessibilité
 5. Nombre de points d'arrêts accessibles fin 2020 :
 - 16 arrêts de bus
 6. Nombre de points d'arrêts rendus accessibles en 2020 :
 - 2 arrêts de bus
 7. Nombre de matériel roulant : 3 bus pour la ligne de transport urbain
 8. Nombre de matériel roulant par service de transport accessibles en 2020 :
 - 2 bus depuis 2008 sur la ligne du transport urbain
 9. Date de mise en accessibilité des pôles d'échange :
 - 2008 pour la gare routière du centre-ville (au niveau de la gare RER « Dourdan ») dont les points d'arrêts sont intitulés « Gare »
 - 2001 pour la gare routière du chemin du champ de courses (au niveau de la gare RER « Dourdan la Forêt ») dont les arrêts sont intitulés « Chemin des Champs de Courses », « Cité scolaire », « La forêt », « Lycée »...
 - 2020 pour la gare RER « Dourdan »
 10. Nombre de plaintes relatives à l'accessibilité reçues par le transporteur intramuros et en mairie en 2020 : 0
- ## 11. Cadre Bâti – établissement recevant du public et logement
11. Nombre d'ERP publics : 33 communaux + 8 intercommunaux + 2 collèges + 2 lycées
 12. Nombre d'ERP privés ayant déposé un Ad'AP en 2020 : le dispositif ne permet plus le dépôt de dossier d'Ad'AP
 13. Nombre de diagnostics réalisés sur des ERP publics : totalité des ERP communaux et intercommunaux de Dourdan
 14. Nombre d'ERP publics communaux mis en accessibilité en 2020 : 1 (et 4 partiellement)

5.3. Gouvernance et pilotage :

15. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux différents types de handicap : tous handicaps pris en compte lors des travaux effectués site par site

5.4. Budget communal annuel

16. Budget transport 2020 : 7 000 €
17. Budget voiries : 5 500 €
18. Budget ERP 2020 : 215 000 €
19. Budget total : 6,8% du budget global d'investissement